

Temps périscolaire Garderie et cantine



L'objectif est de sensibiliser les enfants à la citoyenneté tout en les responsabilisant sur leur comportement et en insistant sur la notion de respect des autres et de soi-même. Les règles élémentaires de vie en collectivité doivent être les mêmes que celles exigées dans le cadre ordinaire de l'école.

Les engagements de l'élève :

Avant le repas	Pendant le repas	Pendant le temps garderie
-Aller aux toilettes	-Se déplacer avec autorisation	-Demander l'autorisation pour se déplacer (ex : aller aux toilettes)
-Se laver les mains	-Parler à voix basse	-Respecter le personnel, ses camarades, le matériel, les locaux
-Se mettre en rang dans le calme	-Respecter la nourriture (ne pas jouer avec)	-Goûter dans le calme
- Faire attention à ses camarades dans le rang	- Goûter de tout	-Jouer calmement sans crier et courir
	-Respecter le personnel, ses camarades, le matériel, les locaux	

Sanctions appliquées :

- enfant convoqué avec le référent concerné.
- parents convoqués par la direction
- exclusion temporaire du temps périscolaire (garderie, cantine...) si les faits sont graves.

Des sanctions en lien avec la faute peuvent également décidées immédiatement comme la mise à l'écart du groupe à la cantine ou dans la cour, nettoyage des dégâts faits, excuses à présenter...